

FORMULAIRE DE PLAINTE – C8

A renvoyer par recommandé à :

Département Primes RENOLUTION
Bruxelles Environnement
Site de Tour & Taxis
Avenue du Port, 86C/3000 - 1000 Bruxelles
ou par email : primes-plainte@environnement.brussels

ATTENTION :

Toute plainte devra être formulée au plus tard 60 jours après la date du dernier courrier reçu de Bruxelles Environnement concernant votre dossier. Au-delà de ce délai, votre plainte ne sera plus recevable. Veuillez à envoyer tous les détails, documents, informations nécessaires pour le bon traitement de la plainte.

1. RÉFÉRENCE DOSSIER

N° de dossier repris sur le courrier de Bruxelles Environnement :

_ _ / _ _ _ _ _

2. COORDONNÉES DU DEMANDEUR

(personne physique ou représentant de la personne morale)

<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> Mme	Nom			Prénom		
		Représentant <i>(dénomination personne morale)</i>					
Rue					N°		Bte
Localité		Code postal		Pays			
Téléphone		Fax					
Email							
<i>Personne de contact</i>		Tél.					

3. ADRESSE DES TRAVAUX

Si adresse distincte des coordonnées du demandeur :

Rue					N°		Bte
Localité		Code postal		Pays			



4. INTITULÉ DE LA PLAINTÉ :

Description de la plainte :

Date et signature : __ / __ / 20 __

Protection des données à caractère personnel :

Les données vous concernant sont traitées par Bruxelles Environnement afin de répondre à votre demande de prime(s), en vertu de la décision du 2 décembre 2021 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale d'approbation du programme d'exécution relatif à l'octroi d'aides financières en matière d'énergie. Elles font également l'objet d'un traitement à des fins statistiques, duquel aucune donnée identifiable ne ressort.

Elles sont conservées pour une durée de 10 ans à partir de la date d'introduction de votre demande.

Vous pouvez accéder, rectifier et supprimer vos données en nous contactant (voir première page du formulaire).

Vous pouvez également prendre contact avec le délégué à la protection des données (privacy@environnement.brussels) et, le cas échéant, introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données (35 Rue de la presse, 1000 Bruxelles).

